

Le District du Lot organise un concours durant le confinement :
« Du Foot à la maison »

Le but de ce concours est de montrer comment, durant cette période de confinement, les clubs et les licenciés poursuivent leur activité favorite, en réalisant une vidéo.

Production : réalisation d'une vidéo dans laquelle vous jouez au foot (et/ou futnet, fitfoot, foot en marchant, exercices de jongleries, de motricité...) dans un endroit insolite, votre jardin, votre maison, en famille, à plusieurs (en visio), avec vos animaux de compagnie... toutes ces séquences devront bien sûr respecter les règles du protocole sanitaire en vigueur.



Participation du club au concours : transmettre une production vidéo de 2 minutes maximum en précisant le nom du club et du responsable à contacter. Cette vidéo devra être accompagnée des autorisations de cession de droit à l'image de chaque personne apparaissant sur la vidéo.

Participation individuelle au concours : transmettre une production vidéo de 2 minutes maximum en précisant le nom du joueur licencié. Cette vidéo devra être accompagnée des autorisations de cession de droit à l'image de chaque personne apparaissant sur la vidéo.

Autorisation de cession Droit à l'image : Chaque participant doit remplir l'autorisation jointe

Calendrier de l'opération :

- Jusqu'au 1 décembre 2020 à minuit : dépôt des vidéos par mail à secretariat@district-foot-lot.fff.fr
- A partir du 2 décembre 2020 : dépôt des vidéos sur la page Facebook du District
- Jusqu'au 16 décembre à 10h : votes en visualisant les vidéos (à vous de partager votre vidéo pour augmenter le nombre de « j'aime » sur la page du District)

Les résultats seront communiqués à l'issue de la période de votes et les vidéos lauréates diffusées sur le site officiel du District du Lot.

Récompenses :

- La vidéo dans la catégorie club ayant comptabilisé le plus de vues sera déclarée vainqueur. Le club recevra un lot de 10 ballons et un bon d'achat de 100 €.
- La vidéo dans la catégorie individuelle ayant comptabilisé le plus de vues sera déclarée vainqueur. Le joueur recevra un ballon et un bon d'achat de 50 €